



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

AR PREFECTURE

005-240500439-20160510-2016_46-DE
Regu le 13/05/2016

DELIBERATION

N°2016-46 du 10 mai 2016

OBJET - CRECHE DE MONTGENEVRE : PROROGATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE

Rapporteur : Mme FORGEOUX Anne-Marie

Le 10 mai 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 04 mai 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 29 de la délibération n°2016-34 à la délibération n°2016-38 incluse
30 à partir de la délibération n°2016-39

Nombre de pouvoirs : 13

Mme Anne Marie PEYTHIEU est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine GUIGLI, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2016-39 incluse) Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
- M. Eric PEYTHIEU à M. Bruno MONIER
- Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
- M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
- M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUERIN
- M. Bruno DAVANTURE à Mme Marie MARCHELLO
- M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
- Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
- M. Jean Luc NEVEU à M. Philippe STOCKLI
- M. Jean Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIÉ
- M. Olivier FONS à Mme Anne Marie FORGEOUX
- Mme Nicole MATHONNET à M. Alain FARDELLA
- Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant statuts de la communauté de communes du Briançonnais, et notamment son article 6-C-II-3 relative à sa compétence en matière de « création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance » ;

Considérant que relève notamment de cette appréciation la crèche de Montgenèvre ;

Vu la convention de transfert de gestion de la crèche communautaire de Montgenèvre à la commune du 20 décembre 2010, pour une période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015 ;

Considérant la demande formulée par la commune de Montgenèvre qui ne souhaite plus gérer cet équipement en régie, dans l'attente du choix d'une solution, il est proposé de prolonger d'un an l'actuelle convention,

Vu l'avis de la commission « affaires sociales » du 18 avril 2016 ;

Vu l'avis du bureau du 9 mai 2016 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Approuve** la prorogation d'un an de la convention de transfert de la gestion de la crèche intercommunale de Montgenèvre à la commune, susvisée, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- **Précise** que ladite prorogation interviendra sous forme d'avenant à la convention initiale dont le projet demeure ci-après annexé ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente, et notamment de la signature de l'avenant à la convention susvisée.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,


Alain FARDELLA



Date affichage : 13 MAI 2016